

Le 28 août 2020

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les lots 6 279 706 et 2 279 707,
boulevard René-Laennec, Projet Veridis à Laval
V/Réf. : E-20-399

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 25 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

Dossier 7430-13-01-01200

1. Certificat d'autorisation du 17 avril 2008, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 10 octobre 2013, 6 pages
3. Rapport d'inspection du 30 juillet 2014, 7 pages
4. Avis de non-conformité du 31 octobre 2014, 2 pages
5. Rapport d'inspection du 4 octobre 2019, 7 pages

Dossier 7311-13-01-65005-NZ

1. Autorisation du 24 juillet 2013, 3 pages
2. Modification de certificat d'autorisation du 24 juillet 2013, 3 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j.(34)

Montréal, le 17 avril 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Schalmarief inc.
1440, Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3G 1R8

N/Réf. : 7430-13-01-01200-01
400475368

Objet : Remblayage de milieux humides et de cours d'eau dans le
prolongement du boulevard René-Laennec à Laval

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 21 septembre 2007, reçue le 24 septembre 2007 et complétée le 13 mars 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage de six milieux humides sans nom totalisant une superficie de 6 205 mètres carrés et des cours d'eau 67 et 68 sur une longueur linéaire respective de 420 et 303 mètres dans le cadre d'un développement résidentiel.

Travaux d'aménagement écologique des bassins de rétention prévus dans le développement domiciliaire sur une superficie de 20 474 mètres carrés. Les travaux comprennent la plantation d'espèces végétales indigènes.

Les travaux auront lieu sur les lots 1 422 192, 1 422 193, 1 422 196, 1 855 666, 1 855 667, 1 855 668, 1 855 669, 1 855 675, 1 855 676, 1 855 684 du cadastre du Québec, Ville de Laval.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7430-13-01-01200-01
400475368

Le 17 avril 2008

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 21 septembre 2007 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée par Isabelle Saucier, biologiste, Tecsalt, accompagnant le formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 21 septembre 2007 et signé par **art. 23-24 et 53-54** quatre pages;
- Document d'appui à la demande de certificat d'autorisation daté d'août 2007, quatre pages et quatre annexes;
- Courriel transmis le 5 novembre 2007 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par **art. 23-24 et 53-54** et contenant une pièce jointe;
- Courriel transmis le 13 novembre 2007 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par Sylvain Cazalais, ingénieur, Ville de Laval et contenant une pièce jointe;
- Lettre datée du 19 novembre 2007 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée par Guy Courchesne, Ville de Laval, une page;
- Courriel transmis le 27 février 2008 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par **art. 23-24 et 53-54** et contenant deux pièces jointes;
- Courriel transmis le 13 mars 2008 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par **art. 23-24 et 53-54** et contenant une pièce jointe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

JR/VB

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-10-10	Heure d'arrivée : 10 h 41	Heure de départ : 11 h 27
Inspecteur : Yannick Jean	Accompagné de :	

N° intervention : 300496392	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-13-01-01200-01	N° du rapport d'inspection : 401078941
N° demande : 200189819	Type de demande : Document officiel
But de l'inspection : Vérifier que les travaux prévus cet automne sont effectués conformément aux actes statutaires.	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Prolongement René-Laennec à Laval	
Nom usuel du lieu : Habitat Veridis	
N° du lieu : X2084220	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 1422192	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,630296942900;-73,738389256400	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Schalmarief inc.	Propriétaire	1440, rue Sainte-Catherine Ouest Bureau 220 Montréal (Québec) H3G 1R8	Y2100822

Conditions météo

Ensoleillé.

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Michel Benatar	Vice-Président Développement Société immobilière Sidev inc.	450-625-2002 mbenatar@sidev.com

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : Vice-Président Développement			

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 5	Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Yannick Jean avec un appareil photo de type appareil photo intégré au GPS Ashtech Mobile Mapper 10 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\jeaya02\7430-13-01-0120001\2013-10-10	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées

Numéro	Titre

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis		Croquis de l'inspection du 2013-10-10
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Développement projeté

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			
Demandes d'analyses jointes au rapport : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			

2. Mise en contexte (facultatif)

Une modification de certificat d'autorisation (CA) a été délivrée le 24 juillet 2013. Concurrément à cette modification, une autorisation 32 a également été délivrée (N/Réf : 7311-13-01-65005-NZ) pour le bassin de rétention sud et pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire.

Le boulevard René-Laennec qui arrête actuellement à l'avenue des Lacasse sera prolongé vers le nord jusqu'à l'avenue des Perrons. Un développement résidentiel important verra le jour en bordure ainsi qu'à l'ouest du boulevard René-Laennec. Deux cours d'eau et des milieux humides seront remblayés. Deux bassins de rétention entourés de plantations compenseront la perte des milieux hydriques. La réalisation du premier bassin, situé au sud de l'emprise hydroélectrique, doit débuter cet automne et se terminer au printemps 2016 au plus tard. La réalisation du bassin situé au nord de l'emprise hydroélectrique doit débuter en 2016 et se terminer en 2019 au plus tard. Ce deuxième bassin devra faire l'objet d'une autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE (Loi sur la Qualité de l'Environnement).

Une inspection est requise pour valider que les mesures de mitigation prévues soient en place. Ces mesures comprennent notamment : l'obligation d'aviser le MDDEFP 48 heures avant le début des travaux, l'installation de barrières à sédiments et de rubans ou piquets pour protéger et identifier les cours d'eau 67 et 68 ainsi que les milieux humides, l'obligation d'avoir les dispositifs permettant de contrôler et de réduire les pertes de carburant, l'obligation de ne pas ravitailler ou entreposer de machinerie à moins de 15 mètres des bassins.

3. Description de l'inspection

Je me stationne près du bureau des ventes (photo 1) sur le prolongement à venir de la rue Péladeau. Je marche en direction est au sud du cours d'eau 67. Je le traverse via un ponceau (voir croquis). Au nord du ponceau se trouve un étang rectangulaire (photo 2). Je ne note pas de signes de travaux récents. Il n'y a pas non plus de machinerie présente sur le site. Des quenouilles se sont établies autour de l'étang. Je contourne l'étang en longeant des côtés est et nord. Je me rends jusqu'à l'emprise hydroélectrique. Je constate la présence d'un corridor d'arbre dans l'axe est-ouest au sud de l'emprise.

Je marche vers l'ouest jusqu'à proximité du terrain de soccer existant. Je bifurque vers le sud sur un sentier puis je reviens vers le bassin en direction est.

Je traverse du côté sud du cours d'eau 67. Je longe une partie du cours d'eau 67 en marchant vers l'ouest. Le cours d'eau est asséché.

Je retourne à la voiture. Je me rends au bureau des ventes. Je rencontre le Vice-président au développement. Il m'indique que les travaux sont retardés, mais qu'il prévoit qu'ils débuteront le 3 novembre. Je lui demande de ne pas oublier de nous aviser 2 jours à l'avance. Il m'indique que cela sera fait et qu'il compte observer l'autorisation à la lettre. Il me montre un plan à grande échelle avec une vue d'ensemble du projet.

Je retourne à la voiture et je quitte le site.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

Lors de cette inspection, je n'ai pas constaté de manquement à la LQE.

6. Recommandations

Date de l'inspection : 2013-10-10

No de gestion documentaire : 7430-13-01-01200-01

Retourner faire une inspection lorsque les travaux auront débuté afin de vérifier que les mesures d'atténuation sont correctement en place.

Rédigé par : Yannick Jean

Date de rédaction : 2013-10-16

Signature :



7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Salwa Znagui

Fonction : Chef d'équipe par intérim

Signature :



Date : 2013.10.24

Commentaires : ok.

Annexe -

Photo no : 1

Fichier : IMG_050

Description :
Bureau des ventes situé sur le prolongement à venir de la rue Péladeau.



Photo no : 2

Fichier : IMG_051

Description :
Étang de forme carrée présent sur le lot 1 422 193 dans le secteur où sera aménagé le bassin de rétention sud.



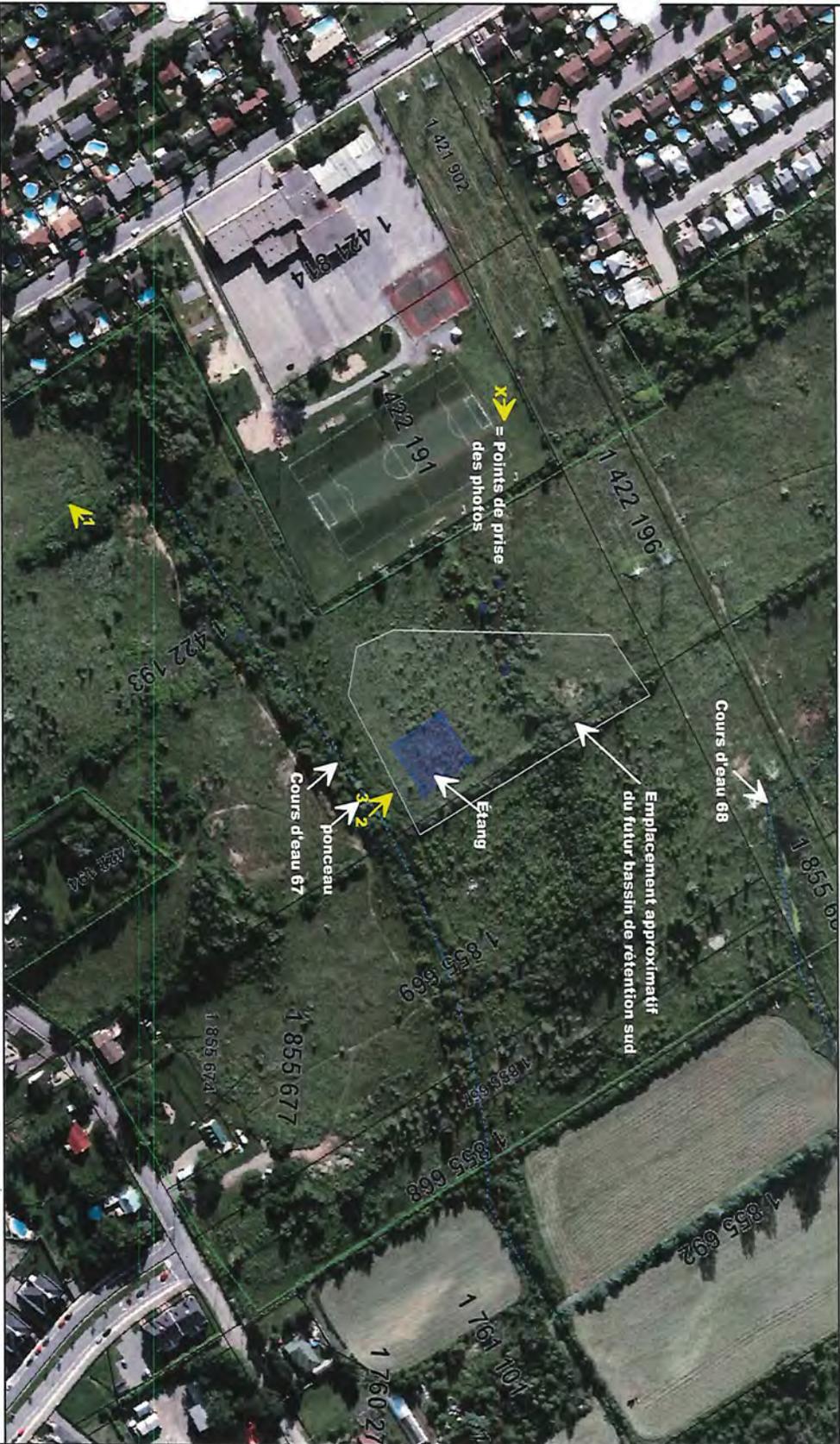
Photo no : 3

Fichier : IMG_052

Description :
Vue sur le cours d'eau 67 à partir du ponceau.



Croquis de l'inspection du 2013-10-10
 Prolongement du boulevard René-Lacombe



Echelle : 1 / 2 200

Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2013

Développement durable,
 Environnement,
 Faune et Forêt
Québec

Préparé par:
 Yannick Jean
 Bureau de Laval (C)
 2013-10-16

- ▲ Hydrographie BD1Q (ponctuelle)
 - Barrage
 - Barrage de castor
 - Barrage hydro électrique
 - Cours d'eau
 - cueil
 - le
 - Lac
 - Mare
- ▲ Rapide, Chute
- ▲ Hydrographie BD1Q (in aire)
 - Barrage
 - Barrage de castor
 - Barrage hydro électrique
 - Buse
 - Canal
 - Chute
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - cueil
- Rapide
- Ligne virtuelle de plan d'eau
- ▲ Hydrographie BD1Q (surface)
 - Barrage
 - Barrage hydro électrique
 - Canal
 - Cours d'eau



Développement projeté



Source : <http://www.veridis.ca/site.html>

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-07-30	Heure d'arrivée : 9 h 22	Heure de départ : 10 h 11
Inspecteur : Cindy St-Hilaire	Accompagné de :	

N° intervention : 300910396	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° gestion documentaire : 7430-13-01-0120001	N° du rapport d'inspection : 401173528
N° demande : 200352877	Type de demande : Document officiel
But de l'inspection : Vérifier si les conditions du C.A. sont respectées.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Prolongement René-Laennec à Laval	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2084220	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 1 422 192	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,630296942900;-73,738389256400	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Placements Samen inc.	Propriétaire	1440, rue Sainte-Catherine Ouest Bureau 220 Montréal (Québec) H3G 1R8	Y2107203

Conditions météo
ensoleillé

Personnes rencontrées	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	--

Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
---------	--

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 25	Nombre de photos annexées au rapport : 7
<p>Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Cindy St-Hilaire avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L26. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\sthci01\7430-13-01-0120000\2014-07-30</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf DSCN1303.JPG à DSCN1306.JPG pour faire la photo panoramique.JPG avec le programme Panorama Maker 3.</p>	

Grilles d'inspection annexées	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-------------------------------	--

Autres pièces annexées au rapport	<input type="checkbox"/> SO
-----------------------------------	-----------------------------

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	2	Localisation du projet et description du milieu
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Placement Samen
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------	--

2 Mise en contexte SO

Le 24 juillet 2013, une modification du certificat d'autorisation est émise pour le remblayage de milieux humides et de cours d'eau dans le prolongement du boulevard René-Laennec à Laval.
Dans cette modification de certificat d'autorisation, la compagnie s'est engagée à nous transmettre une copie des résultats d'analyse des sols qui seront déposés dans les milieux humides et cours d'eau avant le 31 décembre 2013.

3 Description de l'inspection

Je me stationne à l'intersection de la rue Lacasse et René-Laennec. Je constate que le chantier est fermé. Il n'y a pas d'activité sur les lieux. Je me dirige vers le bassin de rétention sud. Je prends des coordonnées GPS avec un GPS de marque Ashtech. Je fais le tour du bassin de rétention et prends des coordonnées à chaque extrémité (photo 1).
Je vois que la conduite la plus près de l'emprise d'Hydro-Québec est reliée à un fossé (photo 2). Je vois une barrière à sédiment qui longe l'emprise d'Hydro-Québec et le fossé. Je prends des coordonnées du fossé et de la barrière à sédiment. Le fossé bifurque dans la direction de la future portion du boulevard René-Laennec (photo 3). Je longe le fossé jusqu'à l'endroit où il est canalisé (photo 4). Je longe le lot à la limite est qui est délimité par une barrière à sédiment. Il y a une barrière à sédiment qui est perpendiculaire au cours d'eau 67 (photo 5).
Je prends des photos du panneau de promotion annonçant le projet avant de quitter les lieux (photo 6).
Je note qu'il n'y a pas eu de plantation dans le bassin de rétention (photo 7).
Je retourne vers ma voiture.

4 Vérification complémentaire à l'inspection

 SO

Le certificat d'autorisation est en lien avec une autorisation délivrée le 24 juillet 2013 dossier 7311-13-01-65005-NZ. Dans ce CA, il y a un suivi de plantation pour les années 2014, 2015 et 2016. J'ai communiqué avec la compagnie et ils m'ont informée que la plantation va s'effectuer au mois de septembre 2014. Nous n'avons pas reçu de rapport des sols utilisé pour remblayer les milieux humides et le cours d'eau.

5 Conclusion

Nous n'avons pas reçu le rapport des sols tel que prévu dans le CA.

Il n'y a plus de milieu humide au sud de l'emprise d'Hydro-Québec et le cours d'eau 67 a été remblayé jusqu'à l'endroit permis par le certificat d'autorisation.

La plantation du bassin de rétention n'a pas été effectuée. Cependant, il n'y a aucun délai pour la plantation dans l'autorisation.

Il y a un manquement à l'article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) pour le non-respect des conditions de la modification de certificat d'autorisation pour ne pas avoir transmis le rapport des résultats d'analyses des sols déposés dans les milieux humides et le cours d'eau.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

 SO

1	Manquement : Ne pas avoir transmis le rapport des sols utilisés pour le remblayage des milieux humides. Référence légale : article 123.1 de la LQE	Degré de gravité des conséquences : mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Risque si les sols utilisés pour le remblai ne sont pas adéquats pour l'usage résidentiel.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication : La qualité du sol peut être affectée si les sols utilisés ne sont pas adéquats pour l'usage envisagé.	
	Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : En nous envoyant les analyses demandées	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : milieu résidentiel avec portions qui seront remblayées	

Facteurs aggravants

 SO

Facteurs atténuants

 SO

6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : **mineur**

Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non conformité pour le manquement mentionné en conclusion et de s'assurer de recevoir le rapport signé par un ingénieur pour la conformité des travaux (dans le cadre de l'autorisation) et les suivis de plantation (dans le cadre du certificat d'autorisation).

Rédigé par : Cindy St-Hilaire

Signature :

Date de signature :

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Astrid Delmotte

Fonction : Coordonnatrice

Signature : *Astrid Delmotte*

Date : 2014-10-16

Commentaires : OK avec recommandations

8 Photos

Photo no : 1

Fichier : DSCN1308.JPG

Description :

Bassin de rétention sud. Photo prise à la canalisation à l'ouest du bassin.



Photo no : 2

Fichier : DSCN1311.JPG

Description :

Fossé longeant l'emprise d'Hydro Québec.



Photo no : 3

Fichier : DSCN1318.JPG

Description :

Fossé à l'endroit du futur boulevard René-Laennec.



Photo no : 4

Fichier : DSCN1319.JPG

Description :

Canalisation qui va dans la prolongation du boulevard René-Laennec.



Photo no : 5

Fichier : DSCN1321.JPG

Description :

Barrière à sédiment qui traverse perpendiculairement le cours d'eau 67.



Photo no : 6

Fichier : DSCN1325.JPG

Description :

Panneau de promotion à l'entrée du chantier.

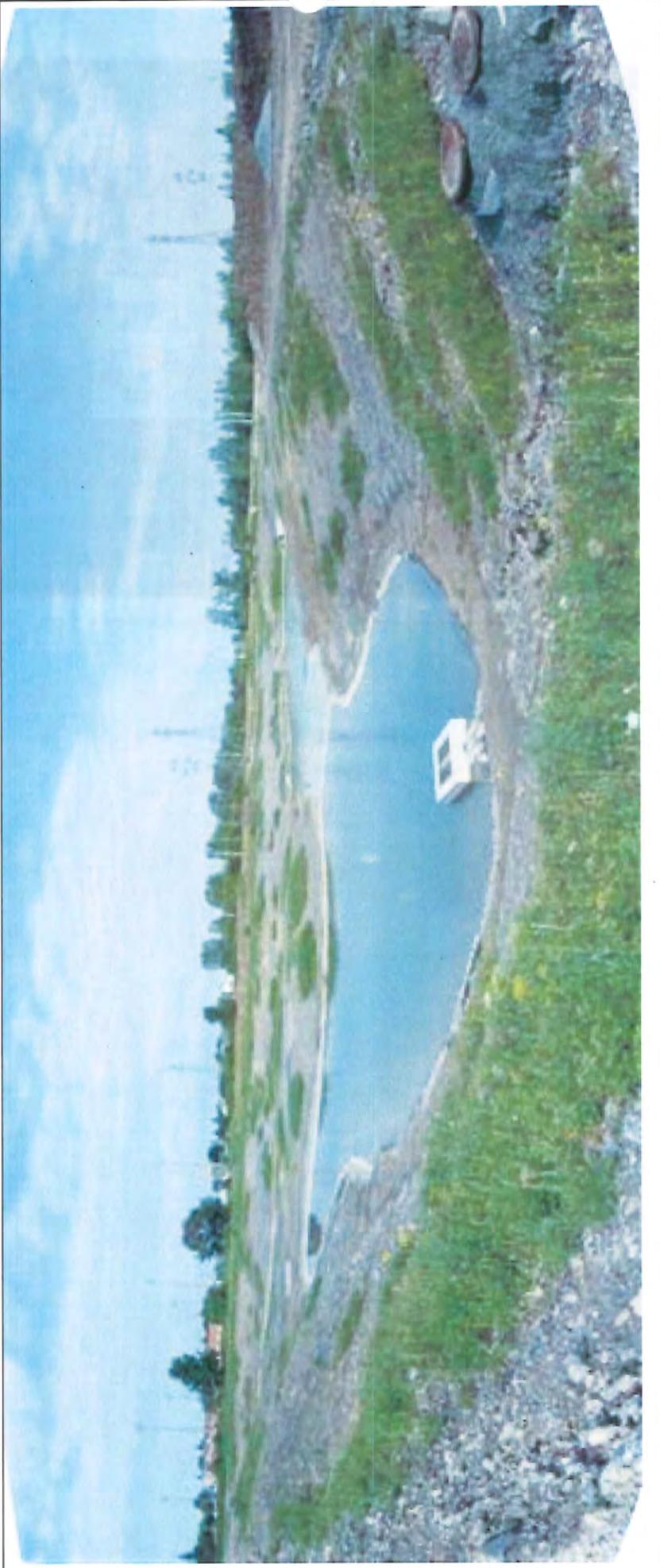


Photo no : 7

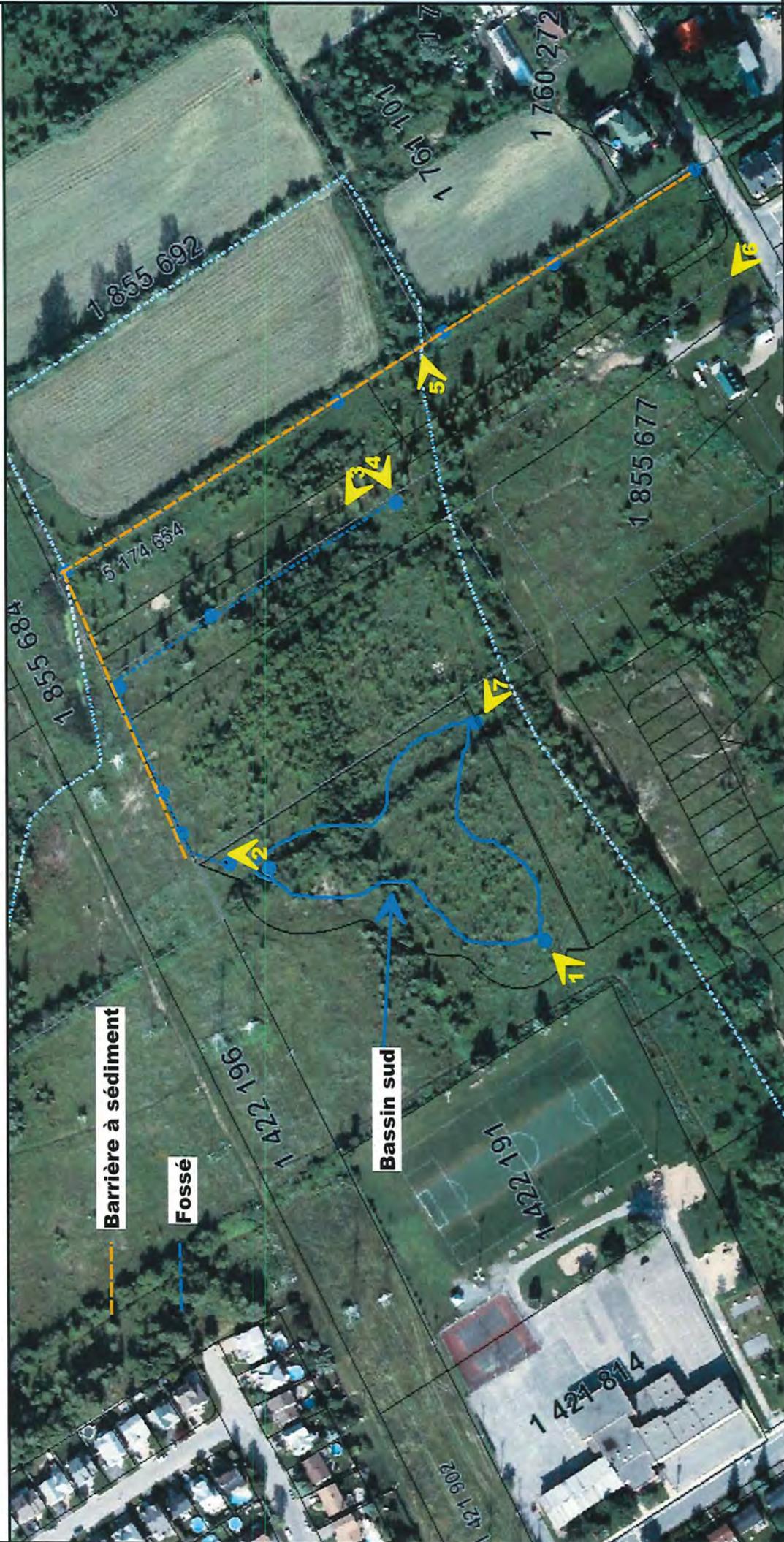
Fichier : panoramique.JPG

Description :

Vue d'ensemble du bassin sud construit. Photos prises près du futur exutoire.



Placement Samen
7430-13-01-0120001



Barrière à sédiment

Fossé

Bassin sud

Hydrographie BDTQ (ponctuelle)

- Barrage
- Barrage de castor
- Barrage hydroélectrique
- Cours d'eau
- Écueil
- Île
- Lac
- Mare
- Rapide, Chute

Hydrographie BDTQ (linéaire)

- Barrage
- Barrage de castor
- Barrage hydroélectrique
- Buse
- Canal
- Chute
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Écueil
- Rapide
- Ligne virtuelle de plan d'eau

Hydrographie BDTQ (surface)



Échelle : 1 / 2 618

Source(s) des données :

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, 2014

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques
Québec

Préparé par:
Cindy St-Hilaire
Bureau de Laval (C)
2014-10-17

Laval, le 31 octobre 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Placements Samen inc.
1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 220
Montréal (Québec) H3G 1R8

N/Réf. : 7430-13-01-0120000
401173553

**Objet : Non-respect des conditions de l'autorisation pour les travaux du
prolongement du boulevard René-Laennec à Laval sur le lot
1 422 192 du cadastre du Québec**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 30 juillet 2014 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant titulaire d'une autorisation délivrée le 17 avril 2008 puis modifiée le 24 juillet 2013 pour le remblayage de milieux humides et de cours d'eau dans le prolongement du boulevard René-Laennec à Laval, ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, à savoir ne pas avoir transmis le rapport de la caractérisation des sols déposés dans le cours d'eau et le milieu humide avant le 31 décembre 2013. Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant au manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Cindy St-Hilaire au numéro de téléphone 450 661-2008, poste 305 ou à l'adresse courriel cindy.st-hilaire@mddelcc.gouv.qc.ca.

...2

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

AD/csh


Astrid Delmotte
Coordonnatrice

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Montréal

1 Identification		
Date de l'intervention : 2019-10-04	Heure de début : 10 h 16	Heure de fin : 11 h 59
Intervention effectuée par : André-Jean Lalanne		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200701623	Type de demande : Plainte à caractère environnemental	
Objet de la demande : Un fossé de drainage récent dans le secteur Nord du boulevard René-Laennec a été constaté par l'équipe du CRE et assèche des milieux humides		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301413915	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7430-13-01-01200-01	N° de document : 401885385
But de l'intervention : H-PL /Laval/Prolongement du boulevard René-Laennec Vérifier le bien-fondé de la plainte du 19 août 2019 concernant des travaux de drainage dans des milieux humides. Vérifier si les travaux respectent les autorisations délivrées pour le projet du prolongement du boulevard René-Laennec.	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Prolongement René-Laennec à Laval	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2084220	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 1421836 1421847, 1422146, 1422147, 1422148, 1422149, 1422150, 1422185, 1422186, 1422187, 1422188, 1422189, 1422190, 1422192, 1422193, 1422196, 1422815, 1855666, 1855667, 1855668, 1855669, 1855674, 1855675, 1855676, 1855677, 1855684, 1866676, 3741674, 5174555, 5174556, 5174557, 5174558, 5174559, 5174560, 5174561, 5174562, 5174563, 5174564, 5174565, 5174566, 5174567, 5174568, 5174569, 5174570, 5174571, 5174572, 5174574, 5174575, 5174576, 5174577, 5174578, 5174579, 5174580, 5174581, 5174582, 5174583, 5174584, 5174585, 5174586, 5174587, 5174588, 5174589, 5174590, 5174591, 5174592, 5174593, 5174594, 5174595, 5174596, 5174597, 5174598, 5174599, 5174600, 5174601, 5174602, 5174603, 5174604, 5174605, 5174606, 5174607, 5174608, 5174609, 5174610, 5174611, 5174612, 5174613, 5174614, 5174615, 5174616, 5174617, 5174618, 5174619, 5174620, 5174621, 5174622, 5174623, 5174624, 5174625, 5174626, 5174627, 5174628, 5174629, 5174630, 5174631, 5174632, 5174633, 5174634, 5174635, 5174636, 5174637, 5174638, 5174639, 5174640, 5174641, 5174642, 5174643, 5174644, 5174645, 5174646, 5174647, 5174648, 5174649, 5174650, 5174651, 5174652, 5174653, 5174654, 5174655, 5175593, 5381657	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,630296942800;-73,738389256500	

3 Intervenant du lieu						↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO	
1	IMMOBILIER VERIDIS II INC.	propriétaire	1440, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3G 1R8	Y2198814	X2084220	

4 Condition météo	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)						↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone	
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Employé 1	art. 23-24	----	
2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	art. 53-54	Directrice adjointe & coordonnatrice aux opérations - Projet Habitat Veridis	Bur.:(450) 625-2002 poste 301	

5.1 Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : personnes contactée et rencontrée		

6 Plainte				<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté :	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 40	Nombre de photos intégrées au rapport : 7
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par André-Jean Lalanne avec un appareil photo de type Canon PowerShot SX150 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-13\lalan02\2019\7430-13-01-0120000</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

7.1 Modification apportée aux photos numériques	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

8 Grille d'intervention annexée	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

9 Autre pièce annexée au rapport				↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Type de pièce	Numéro	Titre	
1	Autre	3	Planche-contact des photos prises lors de l'inspection du 4 octobre 2019	
2	Carte	1	Localisation des éléments présentés au rapport d'inspection.	
3	Document	1	Carte des milieux humides à remblayer – tirée du document « Développement domiciliaire du secteur situé dans le prolongement du boulevard René-Laennec (Laval) - demande de certification d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement »	

10 Équipement utilisé				↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Type d'équipement	Modèle		Commentaire
1	GPS	Garmin GPSMAP 64s		

11 Échantillon	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	---

12 Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO
<p>Le 19 août 2019, le Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) du bureau de Laval reçoit une plainte pour des travaux de drainage dans des milieux humides au nord du boulevard René-Laennec. La présente intervention vise la validation de la plainte.</p>	

13 Description de l'intervention
<p>Je me rends à l'extrémité nord du boulevard René-Laennec, dans la zone des travaux. Je constate :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des travaux de raccordement de réseau d'eaux usées sont en cours, à l'angler du boulevard René-Laennec et de la rue Péladeau (photo 1). • Des immeubles sont en construction de chaque côté du boulevard René-Laennec (photo 2). • Les travaux d'excavation sont menés par l'entreprise « Gaëtan Vanier excavation inc. » <p>Je me dirige au nord de la section développée du boulevard. J'y constate :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un large fossé qui draine les bassins sud du développement immobilier (photo 3). • Encore plus au nord, une série de fossés récemment creusés (photos 4-5). Ces fossés ont des mesures variables, mais peuvent mesurer jusqu'à 60 cm de profondeur et jusqu'à 75cm de large. Ces fossés traversent un milieu humide (photo 6). Des rubans forestiers sont visibles à certains endroits. • Ces fossés sont reliés au large fossé plus au sud par une série de ponceaux (photo 7). • Un cours d'eau est visible dans cette zone. <p>Je prends des points GPS pour localiser les fossés de drainage creusés.</p>

14 Vérification complémentaire à l'intervention	<input type="checkbox"/> SO
<p>De retour au bureau, je projette les points GPS relevés au terrain dans l'Atlas géomatique afin de voir la disposition (voir annexe 2).</p> <p>Je consulte la cartographie des cours d'eau de la Ville de Laval et je constate que le cours d'eau repéré sur le terrain est le cours d'eau numéro 68, soit la branche 11 du cours d'eau Paradis.</p> <p>Je consulte le dossier de prolongement du boulevard René-Laennec. L'autorisation originale a été délivrée le 17 avril 2008 pour le remblayage de milieux humides et de cours d'eau dans le prolongement du boulevard René-Laennec à Laval. Je compare la localisation des points GPS des fossés aux milieux humides identifiés et localisée dans la demande d'autorisation. La cartographie des milieux humides devant être remblayés par le titulaire identifie la zone où se situent les fossés de drainage comme le « MH2 » (voir annexe 3). Le remblayage a été autorisé dans le milieu humide, tel qu'il apparaît dans le document « Développement domiciliaire du secteur situé dans le prolongement du boulevard René-Laennec (Laval) - demande de certification d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement ». Le remblayage total autorisé pour les six milieux humides couverts est de 6205 mètres carrés.</p> <p>Le 24 juillet 2013, une modification autorisation a été délivrée par le Ministère pour le remblayage de milieux humides et de cours d'eau dans le prolongement du boulevard René-Laennec à Laval. Les modifications couvertes par cette modifications est le changement du nombre de bassins de rétention reliés au projet domiciliaire et l'augmentation de la superficie à remblayer. Il n'y a pas de nouveau</p>	

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

milieu humide à remblayer, mais la superficie totale autorisée pour le remblayage des six milieux humides passe à 8192 mètres carrés. Cette augmentation s'explique par l'évolution des milieux humides sur le terrain.

Je contacte la Directrice adjointe & coordonnatrice aux opérations qui m'indique que les fossés ont été creusés au printemps dans le but de drainer le milieu humide. De cette façon, lorsque la machinerie accédera au site au début de l'an prochain, il sera plus facile d'y travailler.

Je consulte une biologie de la DRAE. Elle m'indique que les autorisations encadrent le remblayage d'un milieu humide, mais généralement pas la méthodologie pour le remblayer. Il est donc possible pour le titulaire de drainer le milieu humide avant de le remblayer.

15 Conclusion

L'inspection et les vérifications complémentaires me permettent de conclure que la plainte n'est pas fondée puisqu'une autorisation a été délivrée afin de remblayer les milieux humides qui sont drainés par les fossés creusés.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés↓↑ - + SO**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Rédigé par : André-Jean Lalanne

Fonction : inspecteur

Signature :

Date de signature : 2020/01/08

18 Vérification du rapport d'intervention SO

Approuvé par : Marie-Pier Marchand

Fonction : Chef d'équipe par intérim

Signature :

Date :

Commentaires : Selon les directives internes, cette intervention ne nécessite pas de vérification par le chef d'équipe.

19 Photos

Photo no : 1

Fichier : IMG0747.JPG

Description :

Des travaux de raccordement de réseau d'eaux usées sont en cours, à l'angler du boulevard René-Laennec et de la rue Péladeau.



Annexe 1.

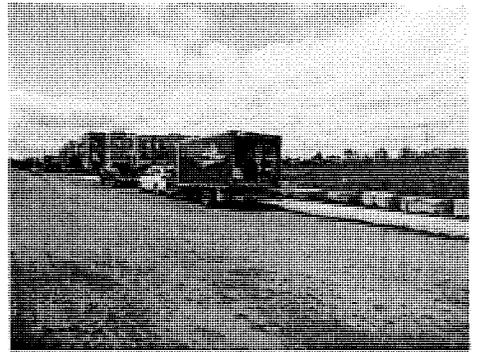
Planche-contact des photos prises lors de l'inspection du 4 octobre 2019



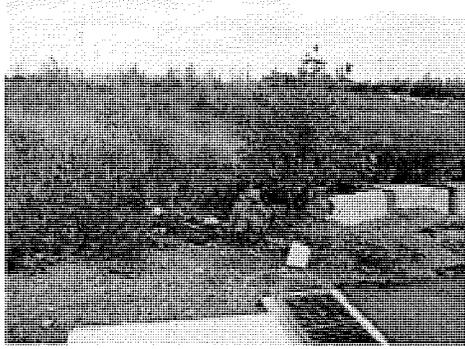
IMG_0747 (640x480).jpg



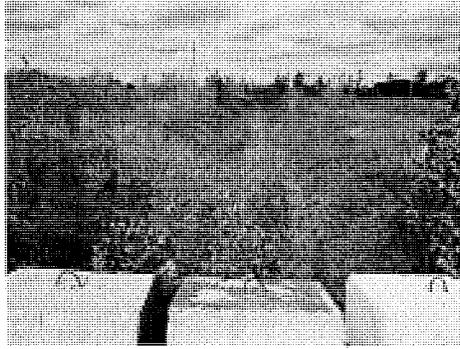
IMG_0748 (640x480).jpg



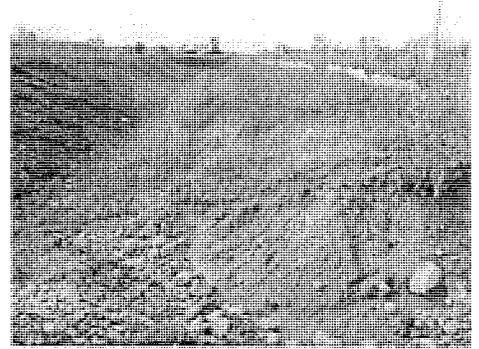
IMG_0749 (640x480).jpg



IMG_0750 (640x480).jpg



IMG_0751 (640x480).jpg



IMG_0752 (640x480).jpg



IMG_0753 (640x480).jpg



IMG_0754 (640x480).jpg



IMG_0755 (640x480).jpg



IMG_0756 (640x480).jpg



IMG_0757 (640x480).jpg



IMG_0758 (640x480).jpg



IMG_0759 (640x480).jpg



IMG_0760 (640x480).jpg



IMG_0761 (640x480).jpg



IMG_0762 (640x480).jpg



IMG_0763 (640x480).jpg



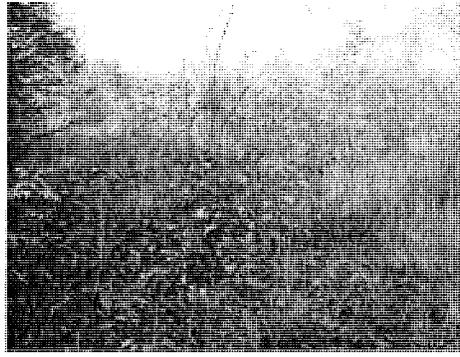
IMG_0764 (640x480).jpg

Annexe 1.

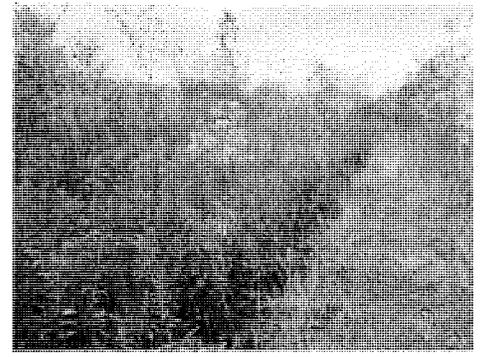
Planche-contact des photos prises lors de l'inspection du 4 octobre 2019



IMG_0765 (640x480).jpg



IMG_0766 (640x480).jpg



IMG_0767 (640x480).jpg



IMG_0768 (640x480).jpg



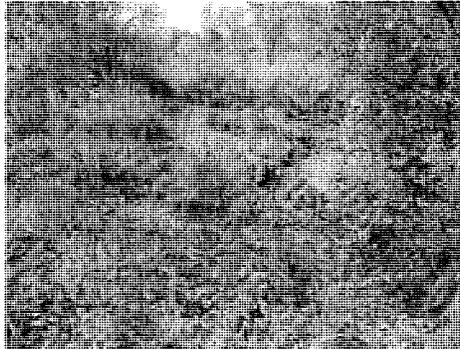
IMG_0769 (640x480).jpg



IMG_0770 (640x480).jpg



IMG_0771 (640x480).jpg



IMG_0772 (640x480).jpg



IMG_0773 (640x480).jpg



IMG_0774 (640x480).jpg



IMG_0775 (640x480).jpg



IMG_0776 (640x480).jpg



IMG_0777 (640x480).jpg



IMG_0778 (640x480).jpg



IMG_0779 (640x480).jpg



IMG_0780 (640x480).jpg



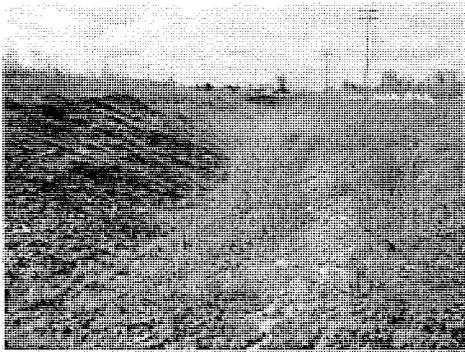
IMG_0781 (640x480).jpg



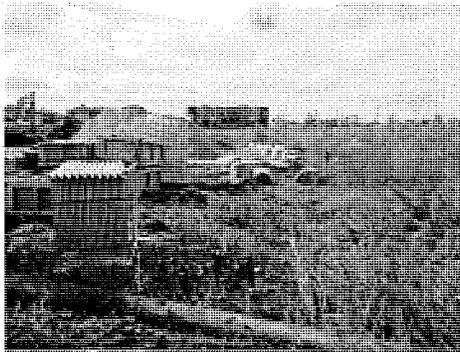
IMG_0782 (640x480).jpg

Annexe 1.

Planche-contact des photos prises lors de l'inspection du 4 octobre 2019



IMG_0783 (640x480).jpg



IMG_0784 (640x480).jpg



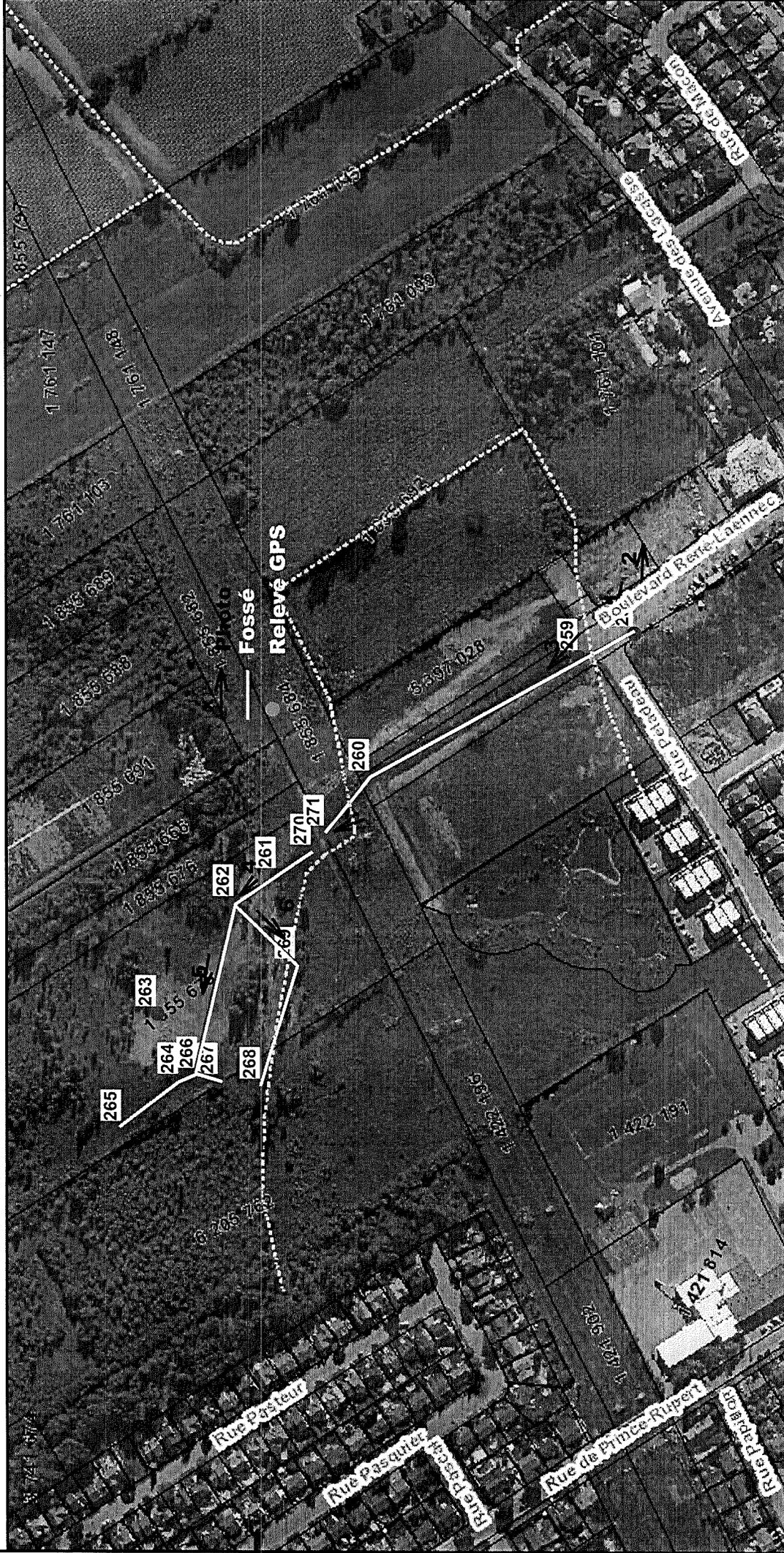
IMG_0785 (640x480).jpg



IMG_0786 (640x480).jpg

Annexe 2. 7430-13-01-0120001. Inspection du 4 octobre 2019

Localisation des éléments présentés au rapport d'inspection



Échelle : 1 / 3 802



- Odonymes
- Hydrographie BDTQ (ponctuelle)
 - Barrage
 - Barrage de castor
 - Barrage hydroélectrique
 - Cours d'eau
 - Écueil
 - Île
 - Lac
 - Mare
 - Rapide, Chute

- Hydrographie BDTQ (linéaire)
 - Barrage
 - Barrage de castor
 - Barrage hydroélectrique
 - Buse
 - Canal
 - Chute
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Écueil
 - Rapide
 - Ligne virtuelle de plan d'eau

- Hydrographie BDTQ (surface)
 - Barrage
 - Barrage hydroélectrique
 - Canal
 - Cours d'eau
 - Écluse

Source(s) des données :

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, 2020

Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques
Québec

Préparé par:
André-Jean Lalanne
Bureau de Laval (C)
2020-01-08

Laval, le 24 juillet 2013

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

Schalmarief inc.
Bureau 220
1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3G 1R8

N/Réf. : 7311-13-01-65005-NZ
401050327

Objet : Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial, et construction d'un bassin de rétention en surface avec retenue permanente pour le projet Schalmarief Phase 1 (MOP-6215)

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 15 février 2013, reçue le 18 février 2013 et complétée le 15 juillet 2013, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Installation de conduites d'aqueduc de diamètres variables (200 mm, 250 mm, 300 mm et 500 mm), sur une longueur approximative de 1 726 mètres;
- Installation de conduites d'égout sanitaire de 300 mm et 375 mm de diamètres, sur une longueur approximative de 1 363 mètres;
- Installation de conduites d'égout pluvial de diamètres variables (375 mm à 1 200 mm), sur une longueur approximative de 2 317 mètres;
- Construction d'un bassin de rétention en surface avec retenue permanente de 6 549 m³;
- Installation d'une unité de traitement de type

art. 23-24

Les travaux seront réalisés sur les lots 1 421 826, 1 422 193, 1 422 194, 1 422 819, 1 762 091, 1 855 667, 1855 668 et 1 855 669 du cadastre du Québec, Ville de Laval.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Plans n^{os} 1598L-c (feuillet 04 et 06 à 10) et plan n^o 1598L-c01, respectivement révision A et révision B, intitulés « *Travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, de préliminaires de rue, de pavage, de trottoirs, de bordures, d'ouvrages de contrôles des eaux de pluie par l'aménagement de milieux terrestres, d'ouvrages de transport alternatif, écologique et récréatif – Réseau cyclable et d'éclairage de rue dans le prolongement du boul. René-Laennec et de la rue Péladeau, sur l'avenue des Lacasse, ainsi que sur une partie des lots 1 422 193, 1 422 194 et 1 855 669 du cadastre du Québec. MOP-6215* », signés et scellés par monsieur **art. 23-24 et 53-54**, en date du 4 février 2013;
- « *Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout* », signé par monsieur **23-24** en date du 15 février 2013;
- Plans n^{os} 1 et 2, révision 1, intitulés « *Plan d'aménagement nouveau du bassin de rétention sud* », signés et scellés par madame **23-24 et 53-54** en date du 9 avril 2013;
- Plan n^o 1598L-c11, révision 1, intitulé « *Travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, de préliminaires de rue, de pavage, de trottoirs, de bordures, d'ouvrages de contrôles des eaux de pluie par l'aménagement de milieux terrestres, d'ouvrages de transport alternatif, écologique et récréatif – Réseau cyclable et d'éclairage de rue dans le prolongement du boul. René-Laennec et de la rue Péladeau, sur l'avenue des Lacasse, ainsi que sur une partie des lots 1 422 193, 1 422 194 et 1 855 669 du cadastre du Québec. MOP-6215* », signé et scellé par monsieur **53-54**, en date du 7 mai 2013;
- Lettres au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datées du 18 avril 2013, du 26 juin 2013 et du 3 juillet 2013, signées par monsieur **art. 53-54**, portant sur des informations complémentaires;
- Plan n^o 1598L-c05 et plans n^{os} 1598L-c (feuillet 02 et 03), révision 2, intitulés « *Travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, de préliminaires de rue, de pavage, de trottoirs, de bordures, d'ouvrages de contrôles des eaux de pluie par l'aménagement de milieux terrestres, d'ouvrages de transport alternatif, écologique et récréatif – Réseau cyclable et d'éclairage de rue dans le prolongement du boul. René-Laennec et de la rue Péladeau, sur l'avenue des Lacasse, ainsi que sur une partie des lots 1 422 193, 1 422 194 et 1 855 669 du cadastre du Québec. MOP-6215* », signés et scellés par monsieur **art. 53-54** respectivement en date du 25 juin 2013 et du 5 juillet 2013;

- Devis des travaux intitulé « *Services municipaux – Prolongement du boulevard René-Laennec et de la rue Péladeau, sur l'avenue des Lacasse ainsi que sur une partie des lots 1 422 193, 1 422 194 et 1 855 669 du cadastre du Québec, Laval – Projet MOP 6215 – Soumission A* », signé et scellé par monsieur **art. 53-54** en date du 5 juillet 2013;
- Courriels au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, transmis par monsieur **art 53-54**, en date du 5 juin 2013, du 21 juin 2013, du 9 juillet 2013 et du 15 juillet 2013, portant sur des informations complémentaires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/FH/gg

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

Laval, le 24 juillet 2013

MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

Schalmarief inc.
Bureau 220
1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3G 1R8

N/Réf. : 7430-13-01-01200-01
400992673

Objet : Remblayage de milieux humides et de cours d'eau dans le prolongement du boulevard René-Laennec à Laval

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 17 avril 2008 à Schalmarief inc., en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

- Remblayage de six milieux humides sans nom totalisant une superficie de 6205 mètres carrés et des cours d'eau 67 et 68 sur une longueur linéaire respective de 420 et 303 mètres dans le cadre d'un développement résidentiel;
- Travaux d'aménagement écologique des bassins de rétention prévus dans le développement domiciliaire sur une superficie de 20 474 mètres carrés. Les travaux comprennent la plantation d'espèces végétales indigènes.

Les travaux auront lieu sur les lots 1 422 192, 1 422 193, 1 422 196, 1 855 666, 1 855 667, 1 855 668, 1 855 669, 1 855 675, 1 855 676, 1 855 684 du cadastre du Québec, Ville de Laval.

À la suite de votre demande du 1^{er} octobre 2012, reçue le 2 octobre 2012 et complétée le 22 juillet 2013, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

- Modification de la forme et du nombre (2 plutôt que 3) des bassins de rétention d'eau pluviale prévue comme mesure de compensation pour la perte des cours d'eau et des milieux humides. Les deux bassins de rétention et les plantations d'espèces végétales indigènes

autour des bassins couvriront une superficie approximative de 26 000 mètres carrés;

- Le bassin sud sera construit en premier et aura une superficie de 3 460 mètres carrés. Les plantations de plantes indigènes seront réalisées sur une superficie de 9 280 mètres carrés;
- Le bassin nord sera construit en second et aura une superficie de 3 575 mètres carrés. Les plantations de plantes indigènes seront réalisées sur une superficie de 9 625 mètres carrés;
- Les six milieux humides sans nom totalisant une superficie de 8 192 mètres carrés et non pas 6 205 mètres carrés, tel qu'indiqué au certificat d'autorisation délivré le 17 avril 2008.

Les travaux auront lieu sur les lots 1 422 192, 1 422 193 et 1 855 669 du cadastre du Québec, Ville de Laval.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

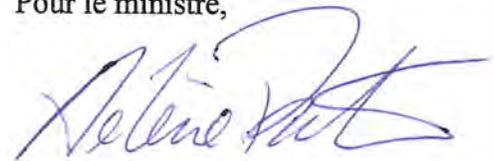
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 1^{er} octobre 2012, signée par monsieur [art. 53-54 et 23-24](#) concernant une demande de modification aux compensations convenues dans le cadre du certificat d'autorisation émis le 17 avril 2008;
- Courriels transmis les 30 novembre 2012, 18 décembre 2012, 9 et 29 janvier 2013, au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, par monsieur [art. 53-54 et 23-24](#), ayant pour objet des précisions et des engagements visant le projet;
- Courriels transmis les 14, 21 et 26 février, les 18 et 20 mars, ainsi que le 12 avril et les 17, 19 et 22 juillet 2013 au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, par monsieur [art. 53-54 et 23-24](#) ayant pour objet des précisions et des engagements visant le projet. Les documents suivants étaient joints au courriel du 17 juillet 2013 :
 - Des engagements et des précisions sur le projet;
 - Plans intitulés « *Plan de plantation* » et « *Plan de revêtement de surface et fosses en terre de culture* » datés du 9 avril 2013, préparés par madame [art. 53-54 et 23-24](#)
 - Document intitulé « *Cahier annexe au devis de la compagnie M.L.C et associées pour les prescriptions normalisées relatives à la fourniture et la plantation des végétaux (AP-100) et de la terre de culture (AP-101) pour la plantation des végétaux et les travaux d'ensemencement (AP- 103)* ».

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/WI/gg

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, des
Laurentides et de Lanaudière

ANALYSÉ PAR: h.l.l.t.h.
RECOMMANDÉ PAR: Geneviève *Pépé ing.*
APPROUVÉ PAR: N. J. S.